

APPEL A CANDIDATURES Répétitrice/eur de langue étrangère

Objet : Recrutement d'un répétiteur de langue étrangère

Réf. : Décret n°87-755 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des répétiteurs et maîtres de langue étrangère à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)

1. PROFIL DU POSTE

Département Asie du Sud-Est et Pacifique

Intitulé : Répétiteur de khmer

Profil de l'emploi :

Le ou la candidat(e) doit être de langue maternelle khmère.

Le ou la candidat(e) doit être titulaire au moins d'un master 1 ou d'une maîtrise.

Le ou la candidat(e) doit justifier de diplômes du secondaire et universitaires cambodgiens. Les candidats d'universités cambodgiennes comme l'Université royale des Beaux-Arts (URBA), en particulier dans le programme de l'Université des Moussons sous l'égide conjointe de l'URBA et de l'INALCO, de l'Université Royale de Phnom Penh ou de l'Institut National de l'Éducation, sont prioritaires dans le cadre des conventions les liant à l'INALCO.

Le ou la candidat(e) sera appelé(e) à assurer les cours en Licence de LLCER de khmer (cambodgien), notamment, ceux d'expression écrite, d'expression orale et de phonétique.

2. CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Les répétiteurs de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales sont recrutés parmi les candidats originaires du groupe géolinguistique auquel appartient la langue au titre de laquelle ils se présentent. Cette langue doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle. Les candidats aux fonctions de répétiteur de langue étrangère doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme étranger d'un niveau équivalent à celui de la maîtrise ou d'une première année de master (M1).

La durée de ces fonctions peut être d'un an, de deux ans ou de trois ans. Elle est renouvelable une fois pour une même période.

Le ou la candidat(e) travaillera en collaboration avec le responsable de chaque niveau et assurera un service annuel en présence des étudiants de 256 heures de travaux dirigés et 43 heures complémentaires payées au taux horaire brut en vigueur.

Recrutement prévu pour le 1^{er} septembre 2024

3. REMUNERATION :

Calculée sur la base de l'indice majoré 366, soit 1 855,78 € bruts mensuels auquel s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des transports à hauteur de 59.40 € et une participation de 15 € à la mutuelle santé.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Merci d'envoyer le CV (en français et en khmer) avec une lettre de motivation **avant le 6 mai 2024**. Les candidats pré-sélectionnés seront auditionnés à la mi-mai 2024.



Ce dossier doit être adressé par mail à l'adresse suivante à l'attention de de monsieur **Michel Antelme** Enseignant référent de la section de khmer (cambodgien), Département Asie du Sud-Est et Pacifique : michel.antelme@inalco.fr, de madame **Agnès Henri**, directrice du Département Asie du Sud-Est et Pacifique : agnes.henri@inalco.fr et de monsieur **Non Dara**, titulaire de la section de khmer et directeur du Département Asie du Sud-Est et Pacifique: dara.non@inalco.fr